

Politique de reprise d'un cours

Les étudiants peuvent reprendre un cours pour lequel ils n'ont pas obtenu le minimum de 60% (le cours entier, pas un questionnaire d'un cours).

Après cela, une reprise ne sera autorisée qu'à titre exceptionnel et avec l'autorisation spéciale du registraire et du prévôt.

Les étudiants qui échouent leur cours doivent attendre au moins six mois après la date initiale du début du cours en question.

Si les étudiants obtiennent encore une note inférieure à 60%, ils ne pourront pas reprendre le cours une troisième fois (à moins de circonstances exceptionnelles et avec l'autorisation spéciale du registraire et du prévôt).

Pour la reprise d'un cours, nous diminuerons la note finale par souci d'équité. Par exemple :

- Si l'étudiant obtient un A lors de la reprise, sa note finale sera B.
- Si l'étudiant obtient un B lors de la reprise, sa note finale sera C, et ainsi de suite.
- Tant que l'étudiant n'a pas finalisé le cours repris, sa note restera F. Une fois que l'étudiant a terminé le cours avec succès (60%), il devra aviser la direction (Soutien-technique@christianleaders.net ou nbambara@christianleaders.net) afin que sa note soit corrigée.